

**Arrêté 2025-160 portant proclamation des résultats
Renouvellement des représentants des doctorants du secteur DEG au sein de la Commission de la recherche
Scrutin du 4 février 2025**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son livre 7 et ses articles L719-1 et D719-1 à D 719-40 ;
- Vu** le décret N°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu** l'arrêté 2024-471 du 6 décembre 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants des usagers au sein des conseils centraux, et plus particulièrement l'article 2 constatant l'absence de candidatures déposée au sein du collège des doctorants du secteur DEG à la Commission de la recherche ;
- Vu** l'arrêté électoral 2024-475 portant organisation de l'élection visant à renouveler les représentants de la Commission de la recherche Collège des doctorants – secteur DEG ;
- Vu** l'arrêté 2025-076 portant recevabilité des candidatures,
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement du scrutin ;

Arrête :

Article 1 : La Présidente de l'Université proclame le résultat ci-dessous :

COMMISSION DE LA RECHERCHE

Collège des Doctorants –secteur Droit Economie Gestion

Nombre d'électeurs inscrits : 114

Sièges à pourvoir : 1 siège titulaire et 1 siège suppléant

Votants : 5

Bulletin blancs : 0

Suffrages valablement exprimés : 5

Sont déclarés élus :

Liste Indépendante des Doctorant.e.s

- | | | |
|---|---------|------------------------|
| 1 | VULIN | Emmanuelle - titulaire |
| 2 | SAUVAGE | Vincent- suppléant |

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur les sites internet et intranet de l'Université.

Fait à Lyon, le 5 février 2025

Contrôle de légalité : DRAES du Rectorat de l'Académie de Lyon

Notification: Président de la commission de contrôle des opérations électorales